

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL  
DU SIA VIDOURLE ET BENOIVIE  
DU 11 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le 11 juin, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 2 juin 2015

Date d'affichage de la convocation : 2 juin 2015

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 10 (dont 5 compétence optionnelle)

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Sommières : Régis CARRIERE, Michel FRANGEOT, Guy MAROTTE, Christian PIERRE.

Villevieille : William PAU.

Boisseron : Jean REVERSAT, Alain ROUS, Francis PRATX.

Saussines : Monique MASDURAUD, Henry SARRAZIN.

• **MEMBRES EXCUSES REPRESENTES**

Sommieres : Camille SEGUIER (suppléé par M. PIERRE).

Villevieille : *néant*

Boisseron : Loïc FATACCIOLI (suppléé par M. PRATX).

Saussines : Jean-Michel MEUNIER (procuration à M. SARRAZIN)

• **MEMBRES EXCUSES NON REPRESENTES**

Sommières : *néant*

Villevieille : Bernard COURGEON, Jérémy MACALUSO, Philippe GORRETA (suppléant).

Boisseron : *néant*

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Monique MASDURAUD

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA

**Compétence optionnelle  
(Collectes- Réseaux existants - Sommières et Villevieille)**

2015-06.01	Nombre de votants : 5	<b>APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>
	Pour : 5	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement relatif à l'exercice 2014, et autorise M. Le Président à en transmettre une copie à la préfecture du Gard et aux communes de Sommières et Villevieille.

**Compétence obligatoire  
(future station d'épuration - les 4 communes)**

2015-06.02	Nombre de votants : 11	<b>CREATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</b>
	Pour : 11	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de définir la composition de la Commission de Délégation de Service Public de la façon suivante : - Sommières : titulaires Guy MAROTTE et Michel FRANGEOT, suppléants Camille SEGUIER et Christian PIERRE - Villevieille : titulaire William PAU, suppléant Bernard COURGEON - Boisseron : titulaire Alain ROUS, suppléant Jean REVERSAT - Saussines : titulaire Monique MASDURAUD, suppléant Henry SARRAZIN  Il est rappelé qu'en vertu de l'article L1411-5 du CGCT le Président du Syndicat, Régis CARRIERE, est nommé Président de la CDSP.

2015-06.03	Nombre de votants : 11	<b>MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2014-04.05 PORTANT CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>
	Pour : 11	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de définir la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres de la façon suivante : - Sommières : titulaires Guy MAROTTE et Michel FRANGEOT, suppléants Camille SEGUIER et Christian PIERRE - Villevieille : titulaire Jérémie MACALUSO, suppléant Philippe GORRETTA - Boisseron : titulaire Alain ROUS, suppléant Jean REVERSAT - Saussines : titulaire Henry SARRAZIN, suppléant Nicolas BAUDESSEAU  Il est rappelé qu'en vertu de l'article 22 du Code des Marchés Publics le Président du Syndicat, Régis CARRIERE, est nommé Président de la CAO.

2015-06.04	Nombre de votants : 11	<b>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1</b>
	Pour : 11	Lors de l'enregistrement des amortissements, une erreur d'affectation de compte a été commise : - 1 922.18 € ont été affectés au 040-2815 au lieu de 66 819.23 € - 66 819.23 € ont été affectés au 040-2818 au lieu de 1 922.18 € L'erreur porte sur un montant de 64 897.05 €. Il convient de régulariser cette erreur. Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'établir une Décision Modificative Budgétaire comme suit : <b>SECTION FONCTIONNEMENT :</b> 042-681 - Dépense : Dotation aux amortissements + 64 897,05 € 042-781 - Recette : Reprise des amortissements + 64 897,05 € <b>SECTION INVESTISSEMENT :</b> 040-2818 - Dépense : Autres immobilisations corporelles + 64 897,05 € 040-2815 - Recette : Amortissements : Installations matériel et outillage techniques + 64 897,05 €

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB

Le Président  
Régis CARRIERE

